

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS OU CERTIFICAT			
		Usage principal du terrain	
		Résidentiel, chalet, maison mobile et unimodulaire	Industriel, commercial, public, transport, communication, agricole et autres
Bâtiment principal	Nouvelle construction	110 \$ + 55 \$ par logement après le premier	3,25 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 110 \$ Maximum : 1 600 \$
	Modification, réparation, rénovation. Plus de 1 000 \$ de travaux.	2,20 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 54 \$ Maximum : 110 \$	
	Modification, réparation, rénovation. Moins de 1 000 \$ de travaux.	14 \$	
	Déménagement de bâtiment	54 \$	
	Démolition	54 \$	
Bâtiment complémentaire (incluant piscines)	Construction, modification, réparation, rénovation. Plus de 1000 \$ de travaux	2,20 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 54 \$ Maximum : 110 \$	3,25 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 54 \$ Maximum : 530 \$
	Construction, modification, réparation, rénovation. Moins de 1000 \$ de travaux	14 \$	
	Déménagement de bâtiment	54 \$	
	Démolition	54 \$	
Terrassement	Terrassement extérieur sur superficie de plus de 10 m ²	54 \$	54 \$
Enseigne	Nouvelle enseigne et modification d'une enseigne	54 \$	110 \$
Élément épurateur, fosse septique et/ou champ d'épuration	Nouvel élément ou modification	54 \$	54 \$
Lotissement	23 \$ par terrain ou opération cadastrale		
Frais de demande dérogation mineure (Règl. 1221-22)	325 \$		
Frais de demande de modifications réglementaires en urbanisme (Règl. 1222-22)	Frais d'ouverture de dossier : 220 \$ Frais pour adoption du règlement : 220 \$ <i>(Ces frais doivent être payés en entier afin que le règlement entre en vigueur)</i>		
Vendeur itinérant sans place d'affaires (Règl. 1223-22)	1 100 \$ / période d'un an		
Permis de séjour de caravanes (Règl. 1026-16)	-3 mois/an : 10 \$/mois +3 mois/an : 120 \$/année Ces tarifs sont établis selon l'article 231 de la Loi sur la fiscalité municipale		

Location annuelle d'emplacement aux jardins communautaires	10 \$ par demi-jardin ou par bac surélevé. Un dépôt de 10 \$ est exigé pour l'obtention d'une clé donnant accès aux jardins.
Tarifs relatifs aux permis de construction pour les éoliennes	Coût de projet de 0,00 \$ à 100 000 \$ = 3,00 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 100 000 \$ à 500 000 \$ - 300 \$ pour le premier 100 000 \$ et sur l'excédent 2 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 500 000 \$ à 1 000 000 \$ - 1 100 \$ pour le premier 500 000 \$ et sur l'excédent 1 \$ par tranche de 1 000 \$ Coût de projet de 1 000 000 \$ et plus - 1 600 \$ pour le premier 1 000 000 \$ et sur l'excédent 0,50 \$ par tranche de 1 000 \$ <i>(Le coût de projet comprend la totalité des coûts des travaux à réaliser ainsi que tous les équipements et infrastructures à être implantés sur un site d'éoliennes)</i>